

ORGANISATION DES CYCLES EN HORAIRES AMENAGES POUR LES MUSICIENS

Pour les cursus **Danse** et **Jeunes voix**, se référer aux règlements de la discipline concernée.

Organisation du cycle 1	MATIERES OBLIGATOIRES					
	INSTRUMENT	FORMATION MUSICALE	PRATIQUES COLLECTIVES (COLLEGE LYCEE) : 2 AU MINIMUM			
			CHORALE	ORCHESTRE	MUSIQUE D'ENSEMBLE	
ECOLE ELEMENTAIRE	30 mn (CE2) 45 mn (CM1/CM2)	2 x 45mn	1h	1h : CM1/CM2	Selon instruments et niveaux	
COLLEGE	1h (*)	2 x 1h	1h ou 2h	Selon instruments et niveaux		

(*) Pour les clavecinistes : 45 mn d'instrument

Organisation du cycle 2	MATIERES OBLIGATOIRES					
	DEGRES	INSTRUMENT (**)	FORMATION MUSICALE	PRATIQUES COLLECTIVES (COLLEGE LYCEE) : 2 AU MINIMUM		
				CHORALE	ORCHESTRE	MUSIQUE D'ENSEMBLE
2.1	1h	2 x 1h	1h ou 2h	Orchestre symphonique (A) 1h30 (cordes/vents/percussions)		Selon instruments et niveaux
2.2				Orchestre symphonique (A) 1h30 ou (B) 2h		
2.3						
2.4						

(**) Pour les clavecinistes : 45 mn d'instrument, 15 mn de musique de chambre, 30 mn de basse continue

Organisation du cycle 3(CEM)	MATIERES OBLIGATOIRES					
	INSTRUMENT	FORMATION MUSICALE	LECTURE A VUE selon instruments	PRATIQUES COLLECTIVES (2 AU MINIMUM, 3 POUR LES TMD)		
				CHORALE	ORCHESTRE	MUSIQUE D'ENSEMBLE
1h	UV validée avec un Brevet de Formation Musicale mention B ou TB. Se reporter au Règlement des Études général du Conservatoire	30 mn	1h ou 2h	2h ou par session	1h selon instruments	

Organisation du cycle pré-spécialisé	MATIERES OBLIGATOIRES					
	INSTRUMENT	FORMATION MUSICALE	LECTURE A VUE selon instruments	PRATIQUES COLLECTIVES (2 AU MINIMUM, 3 POUR LES TMD)		
				CHORALE	ORCHESTRE	MUSIQUE D'ENSEMBLE
1h	2h	30 mn	1h ou 2h	2h ou par session	1h selon instruments	

Organisation du cycle spécialisé (DEM)	MATIERES OBLIGATOIRES					
	INSTRUMENT	FORMATION MUSICALE	LECTURE A VUE selon instruments	ANALYSE OU CULTURE MUSICALE	PRATIQUES COLLECTIVES : 2 AU MINIMUM	
					CHORALE	ORCHESTRE
1h30	2h	30 mn	1h30	1h ou 2h	par session	1h

Objectifs pédagogiques | Durée des cycles | Suivi pédagogique : se référer au Règlement des études générales du Conservatoire

Droits d'inscription | frais de scolarité : se référer à la grille tarifaire de Grand Paris Seine Ouest